

# Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE PORT-VENDRES



## Réunion du Conseil Municipal

*Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal sont convoqués, dans la Salle du Conseil Municipal au 2<sup>ème</sup> étage de l'hôtel de ville, pour la réunion qui aura lieu le :*

**Vendredi 9 décembre 2022 à 10 h 00**

**La séance se déroulera avec public et retransmission des débats en direct sur la page Facebook de la Ville**

### ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'activités de l'exercice 2021 de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte-Vermeille et de l'Illibéris.
2. Communauté de Communes des Albères et de la Côte-Vermeille et Illibéris – Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics eau potable et d'assainissement collectif et non collectif et de la collecte, de l'évacuation ou du traitement des ordures ménagères – Exercice 2021.
3. Rapport d'activités du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud – Année 2021.
4. Intégration du risque Tsunami dans le plan communal de sauvegarde (PCS).
5. Révision des loyers communaux – Année 2023.
6. Décision modificative n°1 – Budget principal Ville.
7. Demande d'admission en non-valeur portant sur les plus anciens titres pour le budget collectivité BC41500 – Parc stationnement Castellane.
8. Ouverture de crédits d'investissement 2023 par anticipation.
9. Versement par anticipation de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Année 2023.
10. Subvention exceptionnelle à l'Association « La Charbonnière ».
11. Renouvellement de la concession pour la distribution publique de gaz naturel à conclure avec G.R.D.F.
12. Cession d'une partie du Domaine privé communal à Monsieur et Madame Sautel – Quartier de l'Avenir.

**13.** Extinction partielle de l'éclairage public.

**14.** Passation d'une convention de partenariat avec l'I.F.E. Côte-Vermeille – Année 2023.

**15.** Dérogation collective à la règle du repos dominical des salariés des commerces de détail pour les dimanches – Année 2023.

**16.** Intégration d'œuvres artistiques au Patrimoine communal.

Fait à Port-Vendres, le 2 décembre 2022

Le Maire,  
Grégory MARTY

